

Série de podcasts « Découvrons notre Constitution »

Saison 2,
épisode 6

Correction du questionnaire d'écoute

« L'égalité »

1) Comment définir juridiquement l'égalité ?

- L'absence de toute différence entre les êtres humains.
- **L'absence de toute discrimination entre les êtres humains.**
- La communauté d'habitants d'un même pays.

2) Qu'est-ce que cette définition implique quant à la loi ?

- Critiquer quelqu'un, y compris sur le ton d'une blague, est illégal.
- La loi ne doit pas agir sur l'égalité entre les personnes.
- **Tous les citoyens sont égaux devant la loi, c'est-à-dire que la loi est la même pour tous.**

3) Hormis les personnes physiques, à quoi l'égalité s'applique-t-elle dans la Constitution de la V^{ème} République ?

- Aux animaux.
- Aux associations.
- **Aux collectivités territoriales.**

4) A quoi voit-on l'importance de l'égalité dans la Constitution de la V^{ème} République ?

- A l'interprétation qui en est faite.
- **A sa place, car elle apparaît dès le préambule et l'article premier.**
- A ses très nombreuses occurrences (= apparitions) dans le texte.

5) Quel est l'un des textes du bloc de constitutionnalité qui œuvre en faveur de l'égalité ?

- La *Charte de l'Environnement* de 2004.
- **La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.**
- Le préambule de la constitution de 1875.

Question bonus : Quelles sont les révisions constitutionnelles qui ont marqué le parcours de l'égalité dans la Constitution de la V^{ème} République ?

- Les révisions constitutionnelles de 1962 et 1974.
- Les révisions constitutionnelles de 1995 et 2005.
- **Les révisions constitutionnelles de 2003 et 2008.** Celles-ci précisent, à l'alinéa 2 de l'article premier de la Constitution de 1958 que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».